



Pro Infirmis
Service Culture inclusive
Schwarztorstrasse 32
3007 Berne

www.cultureinclusive.ch
kontakt@kulturinklusive.ch
Téléphone 058 775 15 53

ORGANISATION

pro infirmis

Le Service Culture inclusive

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis favorise une inclusion culturelle durable réalisée par et pour des personnes en situation de handicap. Il existe en Suisse alémanique depuis 2016, en Suisse romande depuis 2018 et au Tessin depuis 2019. Il attribue le **label « Culture inclusive »**, conseille et accompagne les institutions de tous les domaines culturels dans le développement de mesures d'inclusion. Les partenaires du label entament un processus durable et s'engagent à développer l'inclusion à tous les niveaux de l'institution. Ils suivent les principes de la « **Charte de l'inclusion culturelle** ». Cette charte a été conçue en 2020 avec les partenaires du label et d'autres parties prenantes, dont des expert-e-s en situation de handicap. Elle constitue le dénominateur commun des partenariats et fait partie intégrante des conventions.

Les partenaires du label

Les partenaires du label sont des institutions culturelles de différents domaines, tailles et profils qui développent l'inclusion culturelle de manière durable au sein de leur structure. Des musées, des théâtres, des festivals, des ensembles musicaux et des associations culturelles portent le label. Mi-2021, 80 institutions culturelles sont partenaires du label, dont 20 en Suisse romande et 4 au Tessin. Environ 10 partenariats sont en développement dans toute la Suisse.

Les partenariats de label

Le Service Culture inclusive conclut des partenariats de label avec des institutions culturelles qui mettent en place des mesures inclusives dans **cinq champs d'activité** (voir schéma en page 2). Un catalogue de mesures est établi ensemble. Il définit des lignes directrices. Les conventions tiennent compte de la taille, du profil et des ressources des institutions, et comportent un calendrier de mise en œuvre d'objectifs de consolidation et de développement. En règle générale, un partenariat de label est conclu pour 4 ans. Ensuite, les parties sont libres de le prolonger ou de l'interrompre. Le conseil et l'accompagnement par le Service Culture inclusive sont gratuits.

Les cinq champs d'activité

Les partenaires du label s'engagent à mettre en œuvre de manière durable les mesures convenues dans les **cinq champs d'activité du label**. Ces champs sont l'offre culturelle, l'accès aux contenus, l'accès architectural, l'emploi et la communication. Les mesures s'adressent soit aux **six publics** en situation de handicap définis par le label (voir schéma en page 2), soit aux publics en situation de handicap les plus pertinents pour l'institution culturelle. Les partenaires du label planifient et développent leurs mesures avec des expert-e-s en situation de handicap qui sont rémunéré-e-s.

Le conseil

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis accompagne les partenaires du label dans la conception et la réalisation de leurs mesures. Il les met en contact avec des organisations du domaine du handicap ainsi qu'avec d'autres services de conseil. Un entretien avec chaque partenaire a lieu une fois par année afin d'évaluer les objectifs convenus et, au besoin, de les adapter.



La mise en réseau

Le Service Culture inclusive organise régulièrement des **rencontres**. Des expert-e-s en situation de handicap y interviennent. Les partenaires du label y partagent leurs expériences en matière d'inclusion, échangent et se mettent en réseau. Les projets régionaux de **réseaux de l'inclusion culturelle** renforcent la participation culturelle de personnes en situation de handicap et favorisent la collaboration entre les milieux de la culture et du social.

La communication

Le Service Culture inclusive a conçu trois publications. Elles présentent les partenaires du label et leur action inclusive. A cela s'ajoute le **guide** « Pour une sortie culturelle inclusive » et ses **listes de contrôle**. Le Service Culture inclusive propose d'autres ressources, par exemple des **fiches pratiques** et des **contacts** de prestataires. Ces **outils** sont disponibles gratuitement sur son site web. Ils permettent à toute institution culturelle de développer des mesures d'inclusion, qu'elle porte le label ou non. Le **site web trilingue** DE/FR/IT dresse la liste des partenaires du label et présente leurs principales mesures d'inclusion. Dans sa **newsletter**, le Service Culture inclusive présente les nouveaux partenariats. La newsletter traite aussi des questions vives de l'inclusion culturelle et met en évidence des bonnes pratiques. Sur sa **page Facebook**, le Service Culture inclusive informe sur les événements et avancées des partenaires du label.